

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances**

**Finances**

**REF : DAF2011039**

**Signataire : GH**

**OBJET : Modification de la garantie d'emprunt accordé à la SA HLM Le Moulin Vert pour la construction de 44 logements rue Marcel Carné et chemin du Marcreux**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°081 du 7 avril 2011,

Vu les nouvelles informations communiquées par la SA HLM Le Moulin Vert par un courrier du 29 août 2011,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ANNULE** la délibération n°081 du 7 avril 2011

**ACCORDE** la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 7 896 021 € représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 5 686 780 € et d'un autre emprunt de 2 209 241 € que la SA HLM Immobilière Moulin Vert se propose de contracter auprès de la BCME.

Les caractéristiques des prêts consentis sont les suivantes :

**Emprunt n°1 : 2 209 241 €**

Phase de mobilisation du 1/9/2011 au 30/5/2012 inclus

Phase d'amortissement : 50 ans

Amortissement : progressif échéances constantes

Taux d'intérêt annuel : 3,34% révisable indexé sur le taux du livret A de 2,25%

Echéances : annuelles, payées à terme échu, première échéance le 30/05/2013

Commission d'engagement : 4 418,48 €

**Emprunt n°2 : 5 686 780 €**

Phase de mobilisation du 1/9/2011 au 30/5/2012 inclus

Phase d'amortissement : 40 ans

Amortissement : progressif échéances constantes

Taux d'intérêt annuel : 3,34% révisable indexé sur le taux du livret A de 2,25%

Echéances : annuelles, payées à terme échu, première échéance le 30/05/2013

Commission d'engagement : 11 373,56 €

**ENGAGE** la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieux et places, sur simple notification de la BCME par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**AUTORISE** le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la BCME et la SA HLM Immobilière Moulin Vert.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 21/10/2011

Publié le : 26/10/2011

Certifié exécutoire le : 26/10/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué